

**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**

## ***Avis public***

### **SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE REGLEMENT NO 495 RELATIF A LA CITATION DE LA RIVERAINE SITUÉE AU 10, RUE DE L'ÉGLISE À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE QUE :**

Un avis de motion a été donné pour le « *Règlement no 495 relatif à la citation de la riveraine située au 10, rue de l'église à titre de monument historique* » lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

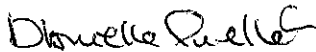
Une séance publique du conseil local du patrimoine aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges et portera sur le projet de règlement intitulé :

**« REGLEMENT NO 495 RELATIF A LA CITATION DE LA RIVERAINE SITUÉE AU 10, RUE DE  
L'ÉGLISE À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE »**

Au cours de cette séance publique, des explications seront fournies relativement au projet de règlement et aux conséquences de son adoption et le conseil local du patrimoine entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité et au sur le site internet de ladite municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/projet-de-reglements/>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 12 octobre 2023



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

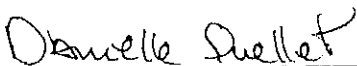
Réf : Assemblée publique de consultation portant sur le projet de *Règlement no 495 relatif à la citation de la riveraine située au 10, rue de l'église à titre de monument historique*

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 12 octobre 2023, l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/avis-publics/>

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné

Le 12 octobre 2023.



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

